

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 1951

OBJET

Travaux de restaura-
tion de l'Abattoir

Avenant BERNARD

Convocations du
15.12.51

Affichée le

51106

Bien droit longueuse à la Mairie n° 152
Le vingt et un décembre mil neuf cent cinquante et un le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI

Étaient présents : MM.

Ch. REGAZONI - VEXSEIGNE - ROCHEBIEUX - PRUDHOMME
CHAMBOUCOU - Melle REIKOSKY - M. BAUDU - BOUCHET - BUJARD -
COUNIL - DOMECQ - DUTOUR - GUILLAUD - MAIN - PERAUDAU -
SUGIER - formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Chacoud par M. Bujard - M. Pouget par M.
M. Moullins par M. Bujard a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

M. le Maire rend compte des travaux imprévus et importants qui se dégagent à mesure que se poursuit la reconstruction de l'Abattoir.

On a dû remplacer une grande partie de la charpente du bâtiment central. Le bois en était complètement verrouillé et il est heureux que nous nous en soyons aperçus à temps. De nombreuses pièces de serrurerie et quincaillerie n'ont pu être réemployées. Il a fallu remplacer toute la zinguerie. D'où la nécessité de prévoir des avenants aux marchés d'adjudications. Ces avenants porteront pour la deuxième tranche de travaux une adaptation des index ainsi qu'il est prévu au Cahier des Charges de l'adjudication (art.5).

En conséquence, la Commission des Finances propose au Conseil d'autoriser M. le Maire à passer des avenants concernant :

- 1^o - Les travaux supplémentaires de la première tranche (lot n° 5-6-7 et 12 des devis soumis à l'adjudication) dont l'enregistrement est gratis (art.2 et 9 du Cahier des charges).
- 2^o - les travaux de la deuxième tranche (+ bâtiment central : abattoir aux bœufs ; lot n° 1) mentionnés dans le devis du dossier d'adjudication et dans un devis de travaux supplémentaires. Ces travaux de la deuxième tranche sont soumis aux droits d'enregistrement.

L'avenant de M. BERNARD, adjudicataire du lot de serrurerie concerne :

- 1^o - des travaux supplémentaires aux lots de la première

• / •

tranche, travaux détaillés dans un devis du montant de 102.000 francs.

2^e- des travaux de la deuxième tranche détaillés dans les devis du dossier d'adjudication du montant de 20.994 f.s et dans un devis de travaux supplémentaires du montant de 25.000 francs .

Les méthodes des travaux de la deuxième tranche seront établies en appliquant l'index admis pour août 1951 et subiront le rabais consenti à l'adjudication du 13 Juillet 1951 soit 12,5% (douze cinqante pour cent).

Le présent avenant est limité à la somme de 139.000 f.s (cent trente neuf mille francs) et l'entrepreneur supportera les frais d'enregistrement sur les travaux de la deuxième tranche soit sur 37.000 francs . Les travaux de la première tranche qui se sont élevés à 102.000 francs sont exonérés en application de l'art.69 de la Loi du 28 Oct. 1946.

Fait et délibéré à à ROYAN
les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre M. les membres
présents à la séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

APPROUVE, LA ROCHELLE, le 19.1.52

Pour le Préfet
Le Chef de Division Délégué
signé: illisible



[Signature]

POUR COPIE CONFORME

A ROYAN, le 24 Janvier 1952
Le Maire,

[Signature]

LE DE ROYAN

Travaux de reconstruction
de l'Abattoir

**AVENANT A PROCES -VERBAL
d' ADJUDICATION**

Adjudication du 13 Juillet 1951
approuvée le 20 Juillet 1951

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de ROYAN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 21 décembre 1951.

ET : L'entreprise BERNARD Charles, Boulevard Albert Ier
à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er à L'entreprise BERNARD Charles s'engage à effectuer les travaux de reconstruction de l'abattoir suivants :

- a) travaux supplémentaires du 4^e Lot (Serrurerie) de la première tranche - Devis 102.000 francs
- b) Travaux de la 2^e Tranche du 4^e Lot -(serrurerie) -
Devis 20.994 francs augmentés des travaux supplémentaires -
Devis 25.000 francs .

suivant les clauses du Cahier des charges (articles 4 et 5) soit:

- a) Travaux supplémentaires de la première tranche d'après la série de prix de LA ROCHELLE (Edition 1931) et coefficients homologués au mois de février 1951,
- b) Travaux de la deuxième tranche d'après la série de prix de La Rochelle (édition 1931) et coefficients homologués au mois d'août 1951 .

affectés d'un rabais uniforme de 12,50 % consenti à l'adjudication du 13 Juillet 1951 .

ARTICLE 2 - Le présent avenant est limité à la somme de cent trente neuf mille francs (139.000frs)

ARTICLE 3 - Les travaux supplémentaires de la première tranche seront exempts des droits d'enregistrement en application de l'article 69 de la Loi du 28 Octobre 1946 , les droits d'enregistrement des travaux de la deuxième tranche (37.000 francs) trente sept mille francs) seront à la charge de l'entrepreneur (article 9 du Cahier des Charges)

A ROYAN, le 27 décembre 1951.
L'entrepreneur,

APPROUVE,
LA ROCHELLE le 19.1.52
Pour le Préfet
Le Chef de Division
signé: illisible

Le Maire,